



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 mai 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Nicole MOSSON, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François GONDELLIER, M. Philippe BELLEVILLE., M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Hélène ROY, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT.

**OBJET : ENVIRONNEMENT - UIOM - Traitement des déchets issus de médicaments - Tarif**

La circulaire n° 93-37 du 24 mars 1993 relative à l'élimination des médicaments non utilisés provenant des ménages, signée conjointement par les ministres de la santé et de l'environnement, donne la possibilité d'incinérer les médicaments non utilisés provenant des ménages dans des incinérateurs de déchets (non dangereux) urbains conformes à la réglementation en vigueur.

L'arrêté préfectoral recodificatif en date du 9 mars 2007 portant autorisation d'exploiter l'unité de traitement précise dans son article 39, la possibilité de recevoir et d'incinérer des déchets issus de médicaments (DIM) appartenant aux rubriques n°18 01 09 et 18 02 08 de la liste des déchets établie par le décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. Ces déchets doivent être collectés dans le cadre d'une filière agréée et peuvent être traités dans les mêmes conditions que les déchets provenant des ménages.

L'origine de production de ces déchets est la Région Bourgogne, ses départements limitrophes ainsi que le Doubs.

Suite à une demande de l'association CYCLAMED, filière agréée,  
Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE**

- **de réceptionner et d'incinérer** les déchets issus de médicaments collectés dans le cadre d'une filière agréée dans les mêmes conditions que les déchets provenant des ménages.
- **de fixer** le tarif de prise en charge et de traitement à 120 € TTC par tonne.

Pour extrait conforme,  
Le Président

*P. M. B. B. B.*  


Publié le 30 MAI 2007  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 JUIN 2007

